

OBJET : Information.

Dans le cadre du respect des règles préventives contre la pandémie du CORONAVIRUS, il est porté à la connaissance du personnel, toutes catégories confondues, que les mesures suivantes sont à observer afin de garantir la quiétude face à cette épidémie mondiale. Il s'agit de :

1. se laver régulièrement les mains à l'aide de l'eau et du savon ou à l'aide de gel ou de solution hydro alcoolique ;
2. éviter systématiquement les accolades, les embrassades et les poignées de mains ;
3. respecter une distance de sécurité d'un mètre au moins ;
4. se couvrir la bouche et le nez avec un mouchoir ou avec le creux du coude avant de tousser ou d'éternuer ;
5. éviter de toucher aux rampes d'escalier lors des montées et descentes ;
6. suspendre toute participation aux manifestations et tous autres événements non essentiels à caractère sportif, culturel, religieux, politique et festif ;
7. éviter dans la mesure du possible tout voyage privé à l'intérieur ou à l'extérieur du pays ; dans le cas contraire, observer au retour la mesure d'auto isolement durant 15 jours à déduire du salaire ;
8. éviter tout attroupement surtout dans le hall des dockers et observer la distance de sécurité (au moins un mètre) ;
9. consulter le médecin de travail en cas de toux et de fièvre ;
10. porter les masques de protection en cas de travail dans les cales des navires et dans les bus ;
11. réduire au maximum les réunions dans l'entreprise, dans le cas contraire respecter la distance de sécurité et le port des masques de protection.

Ces mesures, répondent aux exigences de santé et sont recommandées pour la protection contre toute infection notamment le CORONAVIRUS.

C'est pourquoi, je rappelle à tout le personnel qu'il est impérieux que les mesures sus-indiquées soient rigoureusement respectées.

J'attacherai du prix à la bonne exécution des présentes instructions.

Ampliations :

- Directeurs Techniques
- Conseillers Techniques/DG
- Chefs Départements rattachés au DG
- SG/SYNATRAMAP
- SG Syndicats dockers
- Affichage.

Pour le Directeur Général et pour ordre,
La Directrice des Ressources Humaines

Astou BATOKO



SO.BE.MA.P

01 Boîte Postale 35
Tél. : (229) 21 31 38 29 & 21 31 39 83
COTONOU



DIRECTION GENERALE

NOTE CIRULAIRE N° _____ /2020/DG/DRH-DCM/Pdt CHS-CDMQ/CSSHE-CSRS
A l'attention des usagers

COTONOU, LE MARS 2020

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

OBJET : Information.

Dans le cadre du respect des mesures de prévention contre la pandémie du CORONAVIRUS, il est porté à la connaissance des usagers, clients et autres partenaires de la SOBEMAP, ce qui suit :

1. se désinfecter obligatoirement les mains à l'aide de gel ou de solution hydro alcoolique à l'entrée de l'entreprise ;
2. éviter systématiquement les accolades, les embrassades et les poignées de main ;
3. respecter une distance de sécurité d'un mètre au moins lors des formalités ;
4. se couvrir la bouche et le nez avec un mouchoir ou avec le creux du coude avant de tousser ou d'éternuer ;
5. porter les masques de protection au besoin ;
6. éviter tout attroupement sur les sites de l'entreprise ;
7. éviter de toucher aux rampes d'escalier lors des montées et descentes.

Ces mesures, répondent aux exigences de santé et sont recommandées pour la prévention contre l'épidémie du CORONAVIRUS.

C'est pourquoi, je rappelle aux usagers, la nécessité de prendre en compte lesdites mesures préventives.

Je compte sur la bonne compréhension et l'adhésion de tous et de toutes.

Pour le Directeur Général et pour ordre,
La Directrice des Ressources Humaines

Ampliations :

- Directeurs Techniques
- Conseillers Techniques/DG
- Chefs Départements rattachés au DG
- SG/SYNATRAMAP
- Affichage.

Astou BATOKO

Certifiée ISO 9001 version 2015

Bd de la Marina. E-mail : sobemap@sobemap.com - dircomark@sobemap.com - Site web : www.sobemap.com